

66S 187,

Paul-Rhin

1882

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 8 Janvier 1882,
à Belfort, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent quatre-vingt deux le huit du mois de Janvier nous ⁽¹⁾ François Xavier Jean Baptiste Chazotte du tribunal de première instance de Belfort, nous sommes rendu dans la salle d'audience du tribunal à l'hôtel de ville local désigné pour la réunion du collège électoral du département du Haut-Rhin convoqué en vertu du décret du 22 octobre 1881 à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Demidor Guillaume (délégué de Montbéliard), né le 28 prairial an V
M. Grevet François (délégué de Meroux), né le 23 mai 1811
M. Roy François (délégué d'Urcirey), né le 1^{er} Janvier 1855
M. Colin Adolphe (délégué de Courcelles), né le 21 Janvier 1856

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Viellard Armand (délégué de Morvillars), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote; de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 ^e Section, —	—	—	—
3 ^e Section, —	—	—	—
4 ^e Section, —	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—

Le collège ne comprenant que cent onze électeurs, il n'y a pas lieu de les répartir par section de vote

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	Président	M. (2)
	Scruteurs	M.
		M.
		M.
2 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M.
		M.
		M.
3 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M.
		M.
		M.
4 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M.
		M.
		M.
5 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M.
		M.
		M.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à ~~midi~~ *vers heures moins un quart*

Les membres ~~des bureaux de sections~~ *du collège*, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, ~~les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.~~ *procédés à l'ouverture de la boîte de scrutin*

~~Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a~~ compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section... <i>111</i>	<i>111</i>	<i>111</i>		
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....	<i>111</i>	<i>111</i>		

membres du bureau de collège ont ensuite
 Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient recus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante *La dépouillement des bulletins contenus dans la boîte.*

A chaque table, ~~un~~ des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège ~~et les présidents des sections~~ ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, ~~les tables~~ ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Il n'a été trouvé dans l'urne aucun
 Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
				M. <i>McHard Wigen</i>	M. <i>Harlan Boigeod</i>	M.													
1 ^{re} Section	111			61	50														
2 ^e idem																			
3 ^e idem																			
4 ^e idem																			
5 ^e idem																			
6 ^e idem																			
TOTAUX	111	111		61	50														

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs ~~des sections de vote~~ ont été ^{apportées} avec tous les bulletins ^{au} bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits cent onze
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements cent onze
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes cent onze

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾ cent onze

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître⁽²⁾

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.. cent onze

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾ cinquante six

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Villard Migeon</i>	<i>soixante et un</i>	<i>61</i>
M. <i>Charles Bigeol</i>	<i>cinquante</i>	<i>50</i>
M.	<i>1</i>	
M.		
Bulletins nuls (2).....	<i>aucun</i>	

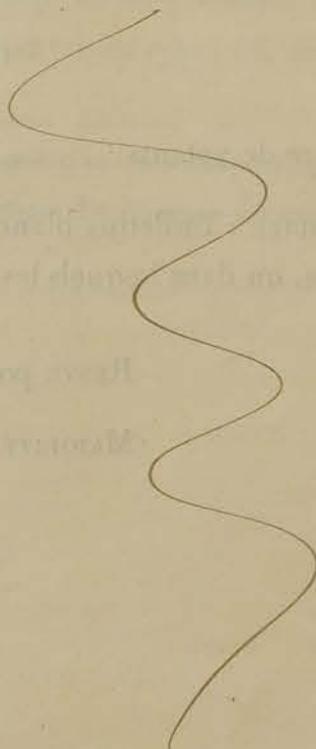
(1) En indiquer la nature et les annexes parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu. Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ *Villard Migeon* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *il* été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir brièvement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune contestation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section.....																				
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾.....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾.....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

3^E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section				
2 ^e idem				
3 ^e idem				
4 ^e idem				
5 ^e idem				
6 ^e idem				
TOTAUX				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section																				
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements. .

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
 ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.



Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à _____ heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 & 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 5 & 6, les feuilles de pointage;

Sous les n°s _____ à _____, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins blancs.....
- Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante...
- Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
- Bulletins sur papier non blanc.....
- Bulletins portant des signes extérieurs.....
- Bulletins divers.....

aucun

Enfin, sous les n°s _____ à _____, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit : *aucun*

Le Président,

Les Membres du bureau,

[Signature of the President]

Le Secrétaire,

A. V...

Roy

David

Alphonse

G...

201

MODÈLE N° 3.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

ANNEXE

à la circulaire du 5 janvier 1876.

DÉPARTEMENT

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

du Haut-Rhin Belfort

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.	
<i>Canton de Belfort</i>						
<i>Andelnans</i>	<i>Guillaumie Jn baptiste</i>	<i>a accepté</i>	<i>Mouillesseaux Jn pierre</i>	<i>a accepté</i>		
<i>Argisans</i>	<i>Lhôte Jean claude</i>	}	<i>Roy augustin</i>	<i>do</i>		
<i>Banvillars</i>	<i>Mouillesseaux Jn B</i>		<i>Mouillesseaux Jn de gros</i>			
<i>Bavilliers</i>	<i>Bornique gustave</i>		<i>a accepté</i>	<i>Roy françois</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Belfort</i>	<i>Page eugène</i>			<i>Lauxerrois Jean</i>		
<i>Bermont</i>	<i>Guernez françois</i>			<i>Guernez Jules</i>		
<i>Botans</i>	<i>Courtot Jean baptiste</i>			<i>Millet georges</i>		
<i>Buc</i>	<i>Cournier pierre Jn</i>			<i>Téquiognot felix</i>		
<i>Charmois</i>	<i>Guillaumie eugène</i>			<i>Lovitoy pierre</i>		
<i>Châtenois</i>	<i>Vermot charles</i>			<i>Chévenot françois</i>		
<i>Chévenot</i>	<i>Devantoy marcellin</i>			<i>Paclet eugène</i>		
<i>Cravanche</i>	<i>Roessel georges</i>		<i>Valot xavier</i>			
<i>Daujoutin</i>	<i>Chartron octave</i>		<i>Mouillesseaux charles</i>			
<i>Dorans</i>	<i>Clerc françois</i>		<i>Grosjean alexis</i>			
<i>Éschène</i>	<i>Hantz célestin</i>		<i>Barbier célestin</i>			
<i>Essert</i>	<i>Villomez françois</i>		<i>Carle Jn baptiste</i>			
<i>Fontenelle</i>	<i>Guyot Jean claude</i>		<i>Charpiot xavier</i>			
<i>Meroux</i>	<i>Gressot françois Jn pierre</i>		<i>Gyete Jacques</i>			
<i>Moval</i>	<i>Maudoux françois</i>		<i>Bouillard célestin</i>			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Novillard	Favez célestin jeune	a accepté	Besancenon célestin	a accepté	
Offemont	Gaspard Jules	}	Prévôt albert	}	
Perause	Boulangier jules baptiste		Serri alphonse		
Rechoffe	Courtot eugène		Faisne jean pierre		
Roppe	Lesmann célestin		Seigeot célestin		
Salbert	Peltier christophe		Marcounot Joseph		
Sevenans	Saglio flourent		Petit cyrille		
Trémandans	Renoux félicien		Juillerot prosper		
Urcury	Roy français		Romont henri		
Valdoie	Charpentier georges		Barberot constant		
Vétrigne	Prudon français		Courtot pierre		
Vézelois	Charpiot célestin		Curillot eugène		
Voursenans	Clavequin-Ropelot eugène		Ropelot Jules		
Canton de Delle					
Beaucourt	Graesser xavier	a accepté	Bernard louis	a accepté	
Boron	Friez Jacques	}	Gros pierre	}	
Bourgnone	Bouvallois louis		Cottet pierre félicien		
Brebette	Fléury pierre		Rouéche alexandre		
Britagne	Vallat Joseph		Frelis auguste		
Chavannatte	Dadez français		Favez scraphim		
Chavannes les grès	Gautherat français		Héchement Jean pierre		
Coucelles	Colin adolphe		Fléury Joseph		
Courtesaint	Gros Joseph		Marion louis		

DÉPARTEMENT

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Croix	Bidaux sylvestre	a accepté	Fredes maurice	a accepté	
Delle	Courtot célestin	}	Gronmier Jules	}	
Faverois	Dueloux françois		Courroinier célestin		
Féche l'église	Bietry auguste		Rousse Joseph		
Florimont	Jeandot henri		Flottat albert		
Froidfontaine	Vauthier piere		Goffinet auguste		
Grandvillars	Viellard lion		Dinet xavier		
Grosnes	Monnier henri		Montandon Joseph		
Jouchery	Marion andré		Joseph léon		
Lebetain	Duprez eugene		Belet Joseph		
Lepuis	Frey georges		Goffinet françois		
Mezière	Viellard henri		Bougeot Joseph		
Montbonton	Damidoz guillaume		Bandelier nicolas		
Morvillars	Viellard armand		Fallard Joseph		
Rechesy	Girard piere		Mabille célestin		
Reconrance	Busson eugene		Schenberg Joseph		
St Dizier	Roy françois		Bidaux Jules		
Guarce	Monnier célestin	Viatte Jacques			
Chiancourt	Villemain Jean bapt	Jolliat piere			
Vellescot	Verrain françois	Dubail Jean baptiste			
Villars le sec	Bidaux piere fs	Bidaux edouard			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Fontaine</i>					
<i>Augéot</i>					
<i>Benoncourt</i>	<i>Antoine pigne</i>	<i>a accepté</i>	<i>Barjat Jean Claude</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Bethouwilliers</i>	<i>Montagnon Charles</i>		<i>Madru Georges</i>		
<i>Cunelières</i>	<i>Bouquard Célestin</i>		<i>Mercelat Joseph</i>		
<i>Denney</i>	<i>Blanc Georges</i>		<i>Jullerot Constant</i>		
<i>Équingne</i>	<i>Goffinet François</i>		<i>Pry Joseph</i>		
<i>Felou</i>	<i>Heydet Charles</i>		<i>Heidet pigne</i>		
<i>Fontaine</i>	<i>Boncot François</i>		<i>Girard Arsène</i>		
<i>Foufemagne</i>	<i>Feltin François</i>		<i>Voilliat Eugène</i>		
<i>Frais</i>	<i>Chiebaud Jean Claude</i>		<i>Besancoy Jean Claude</i>		
<i>Lachapelles Rouff</i>	<i>Gyrisz Eugène</i>		<i>Cacquard François</i>		
<i>Lacollonge</i>	<i>Seigot Richard</i>		<i>Mounier Conrad</i>		
<i>Lagrange</i>	<i>Noaal pigne</i>		<i>Noaal Émile</i>		
<i>Larivière</i>	<i>Paillet Scraphim</i>		<i>Cuenin Louis</i>		
<i>Menoncourt</i>	<i>Houmaire pigne</i>		<i>Courtot Jean Bapt</i>		
<i>Monteux château</i>	<i>Albientz Émile</i>		<i>Michel Guillaume</i>		
<i>Petitcroix</i>	<i>Renoux François</i>		<i>Rossee Alphonse</i>		
<i>Phaffand</i>	<i>Noirjean Chépphil</i>		<i>Mounier Conrad</i>		
<i>Reppe</i>	<i>Montavon Joseph</i>		<i>Patat Jacques</i>		
<i>St Germain</i>	<i>Bailly François</i>		<i>Girard pigne</i>		
<i>Vauthiermont</i>	<i>Trossard François</i>		<i>Girardin François</i>		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Giromagny</u>					
Auzouty	Koehl Émile	a accepté	Girard nicolas	a accepté	
Auxelles-bas	Peltier Jean-claude	}	Sarazin léopold	}	
Auxelles-haut	Lacourse Jules		Hosatte Jules		
Bourg	Sauvageot sciphin		Foney Louis		
Chaux	Pouchot Louis		Bardot François		
Éloie	Oriez Jules		Oriez Joseph		
Étueffont-bas	Zeller albert		Begre eugène		
Étueffont-haut	Marsot xavier		Prax Jacques		
Érette	Grisey fr xavier		Sandot fr xavier		
Giromagny	Zeller julien		Lardier émile		
Grosnagny	Chappuis Jules		Marchal georges		
Lachapelle-Chaux	Bardot vincent		Chappuis florians		
Lamadelaine	Leimbacher guillaume		Heck François		
Leprix	Chapignat constant		Perron Jules		
Petitnagny	Limacher Joseph		Jurdy François		
Rierresmont	Palmer xavier		Piot Jean baptiste		
Rougeotte	Jeanrichard friol	Jeannerot melchior			
Sernamagny	Péquignot Louis	Erabac richard			
Vescemont	Reiniche Jérôme	Ruez hubert			
<u>Canton de Rougemont</u>					
Leval	Verrier Jean-claude	}	Heidet Jean-pierre	}	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Petite fontaine	Girard François	accepté	Gardier Richard	accepté	
Romagny	Girol François	}	Sauvageot Claude	}	
Rougemont	Erhard Gaston	}	Douze Louis	}	
<div style="position: absolute; top: 50%; left: 50%; transform: translate(-50%, -50%); border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>					

Le présent tableau, dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture pour être communiqué à tout requérant.

A Belfort, le 4 décembre 1887.

Le Préfet




272

MODÈLE N° 1.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

ANNEKE

à la circulaire du 5 janvier 1876.

DÉPARTEMENT
du Haut-Rhin
Canton de
Belfort

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL, ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Albientz Emile	Moutoux chateau	Michel Guillaume	
2	Antoine pierre	Bessoncourt	Barjat Jean Claude	
3	Baillly Francois	St Germain	Girard Pierre Francois	
4	Bardot Vincent	Lachapelle v chaux	Chappuis Florian	
5	Bidaux Sylvestre	Croix	Fredes Maurice	
6	Bidaux Pierre	Villars le sec	Bidaux Edouard	
7	Bietry Auguste	Fiche l'église	Rousse Joseph	
8	Blanc Georges	Denney	Jullerot Constant	
9	Bonvallot Louis	Bonnoque	Cottet Pierre Felix	
10	Boucot Francois	Fontaine	Girard Arsène	
11	Boigeol Charles	Counciller général		
12	Boulangier Jean Baptiste	Perouse	Serri Alphonse	
13	Bornique Gustave	Bavilliers	Roy Francois	
14	Bourquard Célestin	Cunelières	Mercelat Joseph	
15	Busson Eugène	Recourance	Schenberg Joseph	
16	Charton Octave	Daujontin	Mouillemaux Charles	
17	Charpentier Georges	Valdoie	Barberot Constant	
18	Charpiot Célestin	Vézelois	Curillot Eugène	
19	Chappuis Jules	Grosnagny	Marchal Georges	
20	Chassignet Constant	Lepuis (gr)	Ferros Jules	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Clavequin-Rosclot	Voursenans	Rosclot Jules	
22	Colin adolphe	Courcelles	Fleury Joseph	
23	Clerc françois	Dorans	Grosjean alexis	
24	Courtot célestin	Delle	Grommier Jules	
25	Courtot eugène	Rechotte	Favre Jean pierre	
26	Courtot ^{Jean Baptiste} _{vieux}	Botans	Maillet georges	
27	Dadez françois	Chavannatte	Favez siraphim	
28	Danidoz guillaume	Montbouton	Bandelier nicolas	
29	Devantoy marcellin	Chéremont	Paclet eugène	
30	Ducloux françois	Favrais	Courvoisier célestin	
31	Duprez eugène	Lebetain	Belet Joseph	
32	Erhard gaston	Rougemont	Douze louis	
33	Favez célestin jeune	Novillard	Besançon célestin	
34	Feltin françois	Foupenagne	Voilliat eugène	
35	Fleury pierre	Bebotte	Rouche alexandre	
36	Friery georges	Leprix (D)	Goffinet françois	
37	Friery Louis	Conseiller général Député		
38	Friez Jacques	Boron	Uros pierre	
39	Frossard françois	Vauthiermont	Girardin françois	
40	Gaspard Jules	offemont	Pévôt albert	
41	Gautherat françois	Chavannes les grands	Hechement Jean pierre	
42	Girard françois	Petitefontaine	Cordier richard	
43	Girard pierre	Rechesy	Wabille célestin	
44	Girol françois	Romagny	Sauvageot Jeanclaud	
45	Goffinet françois	Équenique	Py Joseph	
46	Guernes françois	Bermont	Guernes Jules	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1				
47	Guillaumel Eugène	Charmois	Loviton jeune	
48	Guyot Jean Claude	Foutenelle	Charpiot Xavier	
49	Grasser Xavier	Beaucourt	Bernard Louis	
50	Gressot fs de Jany	Meroux	Cyète Jacques	
51	Grisez Joseph	Counciller général		
52	Grisez Eugène	Lachapelle + Rouff	Cacquard François	
53	Grisez fs Xavier	Évette.	Sandot fs Xavier	
54	Gros Joseph	Courtetvant	Marion Louis	
55	Hautz Célestin	Eschine Autrage	Barbier Célestin	
56	Heidet Charles fs	Teloy	Heidet jeune	
57	Houmaire Pierre fs	Menoncourt	Courtot Jean Baptiste	
58	Jeandot Henri	Floumont	Flottat Albert	
59	Jeanrichard Férol	Rougegoutte	Jeannenot Melchior	
60	Keller Emile	Counciller général		
61	Koehl Emile	Aujoutery	Girard Nicolas	
62	Lacrusse Jules	Auxelles haut	Hosatte Jules	
63	Lesmann Célestin	Roppe	Sigeot Célestin	
64	Limbacher Guillaume	Lamadeline	Heck François	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Clavequin-Rosselot <i>Eugène</i>	Vourrenans	Rosselot Jules	
22				
23	65 Limaecher Joseph	Petitmagny	Tardy François	
24	66 Lhotte Jean Claude	Argiésans	Roy Augustin	
25	67 Marsot Xavier	Étueffont-haut	Prax Jacques	
26	68 Marion André	Joucherey	Joseph Léger	
27	69 Maudoux François	Moval	Bouillard Célestin	
28	70 Monnier Célestin	Suarce	Viatte Jacques	
29	71 Monnier Henri	Grosnes	Montandon Joseph	
30	72 Montagnon Charles	Bethouwillers	Madru Georges	
31	73 Montavon Joseph	Reppe	Patat Jacques	
32	74 Mouilleseaux Joseph <i>de côté</i>	Banvillers	Mouilleseaux fs du gros	
33	75 Naal Pierre	Lagrange	Naal Emile	
34	76 Noirjean Théophile	Phaffans	Monnier Conrad	
35	77 Oriez Jules	Éloie	Oriez Joseph	
36	78 Page Eugène	Belfort	Lausserois Jean	
37	79 Paillet Théophile	Larivière	Cuenin Louis	
38	80 Palmer Xavier	Rierremont	Priot Jean Baptiste	
39	81 Péquignot Louis	Sermamagny	Erabac Richard	
40	82 Pettier Christophe	Salbert	Marcornot Joseph	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
83	Peltier Jean Claude	Auxelles bas	Sarazin Léopold	
84	Pudot François	Vétrigne	Courtot Pierre	
85	Pourchot Louis	Chaux	Bardot François	
86	Renoux Félicien	Crituans	Juillerot Prosper	
87	Renoux François	Petiterois	Rossé Alphonse	
88	Reinicke Jérôme	Vescemont	Ruez Hubert	
89	Roy François	Ucrey	Romont Henri	
90	Roy François	St Dizier	Bideaux Jules	
91	Roessel Georges	Cravanche	Valot Xavier	
92	Saglio Florent	Sevenans	Petit Cyrille	
93	Sauvagesot Séraphin	Bourg	Tomey Louis	
94	Seigeot Richard	Lacollonge	Mounier Conrad	
95	Thouvenin Auguste	Angesot	Madru Auguste	
96	Thiebaut Jean Claude	Frais	Besançon Jean Claude	
97	Tournier Pierre	Buc	Péguignot Félix	
98	Vallat Joseph	Bretagne	Frelin Auguste	
99	Vauthier Pierre	Troisfontaine	Goffinet Auguste	
100	Vermot Charles	Châtenois	Chévenot François	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Clavequin-Rossetot	Vourrenans	Rossetot Jules	
22				
23	101 Villemey François	Essert	Carle Jean baptiste	
24	102 Viillard Migeon Juvénal	Couniller général de la commune de Vourrenans		
25	103 Viillard Léon	Grandvillars	Dinet Xavier	
26	104 Viillard Henri	Méziré	Bougeot Joseph	
27	105 Viillard Armand	Morvillars	Fallard Joseph	
28	106 Villemis J. baptiste	Ehancourt	Jolliat Pierre	
29	107 Vuillaume J. baptiste	Andelmann	Monillemann J. Pierre	
30	108 Terrain François	Vellecot	Dubail Jean baptiste	
31	109 Verrier Jean Claude	Leval	Heidet Jean Pierre	
32	110 Zeller Albert	Etuefont bas	Bègue Eugène	
33	111 Zeller Julien	Girromagny	Lardier Émile	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
/				

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture pour être communiquée à tout requérant.

A *Belfort*, le 9 décembre 1887.



L'Administrateur
[Signature]

DÉPARTEMENT

du Haut-Rhin français

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(N^{os} 1 à III DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE.			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Albientz Emile De Wankema - Château		<i>Grefes</i>			
2	Antoine Pierre De Bessoncourt		<i>Grefes</i>			
3	Bailly François De St Germain		<i>Grefes</i>			
4	Bardot Vincent De Lachapelle-sous-Chaux		<i>Grefes</i>			
5	Bidans Sylvestre De Croix		<i>Grefes</i>			
6	Bidans Pierre François De Villars-le-Sec		<i>Grefes</i>			
7	Bietry Auguste De Feiche l'Eglise		<i>Grefes</i>			
8	Blanc Georges De Densney		<i>Grefes</i>			
9	Bouvallot Louis De Bourgne		<i>Grefes</i>			
10	Boucot François De Fontaine		<i>Grefes</i>			
11	Boigeol Charles Conseiller général Du canton De Jarmigney		<i>Grefes</i>			
12	Boulanger J ^m de St De Perouse		<i>Grefes</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Bornique Gustave De Navilliers		<i>G. Bornique</i>			
14	Bourguard Célestin De Cunelières		<i>G. Bourguard</i>			
15	Busson Eugène De Occourance		<i>G. Busson</i>			
16	Charbon Octave De Dargoutin	Morilleseaux Charles	<i>G. Charbon</i>			Suppléant admis à titre après la constatation de son identité laquelle a été reconnue par le bureau
17	Charpentier Georges De Valdoie		<i>G. Charpentier</i>			
18	Charpiot Célestin De Pégelois		<i>G. Charpiot</i>			
19	Chappuis Jules De Grosmaugny		<i>G. Chappuis</i>			
20	Chassignet Constant De Sepvica (Gry)		<i>G. Chassignet</i>			
21	Clavequin-Bosselot Eugène De Fourvenans		<i>G. Clavequin</i>			
22	Colin Adolphe De Courcelles		<i>G. Colin</i>			
23	Clerc François De Dorans		<i>G. Clerc</i>			
24	Courtot Célestin De Delle		<i>G. Courtot</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Courtot Eugène De Bechoffe		<i>Grosjean</i>	<i>Grosjean</i>		
26	Courtot Jean-Baptiste De Botans		<i>Grosjean</i>			
27	Dadez François De Chavarnatte		<i>Grosjean</i>			
28	Damidoz Guillaume De Montbouton		<i>Grosjean</i>			
29	Devantoy Marcellin De Chèvremont		<i>Grosjean</i>			
30	Ducloux François De Faverois		<i>Grosjean</i>			
31	Duprez Eugène De Lebetain		<i>Grosjean</i>			
32	Erhard Gaston De Rougemont-le-Château		<i>Grosjean</i>			
33	Favez Célestin De Novillard		<i>Grosjean</i>			
34	Felkin François De Foussemagne		<i>Grosjean</i>			
35	Fleury Pierre De Brebotte		<i>Grosjean</i>			
36	Fréry Georges De Loepuis (Delle)		<i>Grosjean</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Frézy Louis Député, Conseiller général du canton de Belfort		<i>Greffier</i>			
38	Frézy Jacques De Poron		<i>Greffier</i>			
39	Frossard François De Hautbiermont		<i>Greffier</i>			
40	Gaspari Jules D'Offemont		<i>Greffier</i>			
41	Gautherat François De Chavannes-les-Grands		<i>Greffier</i>			
42	Girard François De Petitefontaine	Cordeu Richard	<i>Greffier</i>			Suppléant admis à voter après la constatation de son identité, laquelle a été reconnue par le bureau
43	Girard Pierre De Béchery		<i>Greffier</i>			
44	Girard François De Pomagny		<i>Greffier</i>			
45	Goffinet François D'Équerique		<i>Greffier</i>			
46	Guernez François De Bernicourt		<i>Greffier</i>			
47	Guillaumie Eugène De Charmois		<i>Greffier</i>			
48	Guyot, Jean-Claude - De Fontenelle		<i>Greffier</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Grasser Xavier De Beaumont		Grasser			
50	Gressot François De Jacques De Verona		Gressot			
51	Grisez Joseph Conseiller général du canton De Fontaine		Grisez			
52	Grisez Eugène De Bachapelle sous-Aougé		Grisez			
53	Grisez François Xavier D'Erlette		Grisez			
54	Gros Joseph De Courtelevant		Gros			
55	Hbantz Célestin D'Eschêne - Antrage		Hbantz			
56	Hbey Det Charles Joseph De Felon		Hbey			
57	Houmaire Pierre François De Menancourt		Houmaire			
58	Jeaudot Hbeuri De Florimont		Jeaudot			
59	Jeaurichard Féréol De Bougezoutte		Jeaurichard			
60	Keller Ovide, Conseiller général du canton De Rougemont		Keller			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Doehl Emile D' Anjouley		<i>[Signature]</i>			
62	Lacresse Jules D' Annelles - haut		<i>[Signature]</i>			
63	Lesmann Célestin De Noyse		<i>[Signature]</i>			
64	Leimbacher Guillaume De Lamadeleine		<i>[Signature]</i>			
65	Limacher Joseph De Petit-Wagny		<i>[Signature]</i>			
66	Lhôte Jean Claude D' Argiesans		<i>[Signature]</i>			
67	Marsot Xavier D' Etueffont - haut		<i>[Signature]</i>			
68	Marion André De Joucherey		<i>[Signature]</i>			
69	Maudrux François De Noval		<i>[Signature]</i>			
70	Moulié Célestin De Suarce		<i>[Signature]</i>			
71	Moumier Henri De Grosnes		<i>[Signature]</i>			
72	Montagnon Charles De Bethouilliers		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Montavon Joseph De Roeppe		<i>[Signature]</i>			
74	Wouillessema Joseph De Bauvillars		<i>[Signature]</i>			
75	Maal Pierre De Lagrange		<i>[Signature]</i>			
76	Moirjean Chérophile De Phaffans		<i>[Signature]</i>			
77	Oriez Jules D' Eloie		<i>[Signature]</i>			
78	Page Eugène De Belfort		<i>[Signature]</i>			
79	Paillet Séraphin De Larivière		<i>[Signature]</i>			
80	Pulmer Savier De Rierrescemont		<i>[Signature]</i>			
81	Péguignot Louis De Sermauagny		<i>[Signature]</i>			
82	Peltier Christophe De Salbert		<i>[Signature]</i>			
83	Peltier Jean-Claude D' Auvelles-Bas		<i>[Signature]</i>			
84	Prudot François De Vétrigue		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Pouchot Louis De Chauva		Greffier			
86	Renoux Felicien De Crékudans		Greffier			
87	Renoux François De Petit-Croix		Greffier			
88	Reinicke Jérôme De Pesevaux		Greffier			
89	Roy François D'Urerey		Greffier			
90	Roy François De St Dizier		Greffier			
91	Roessel Georges De Cravanche		Greffier			
92	Saglio Florent De Sévians	Cyrille Petit	Greffier			Suppléant admis à son tour après la constatation de son identité, laquelle a été reconnue par le bureau
93	Sauvageot Séraphin De Bourg		Greffier			
94	Seigeot Richard De Lacollouze		Greffier			
95	Chouvenin Auguste D'Augeot		Greffier			
96	Chiélaud Jean Claude De Frais		Greffier			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Cournier Pierre François De Bruc		<i>G. G. G.</i>			
98	Gallat Joseph De Bretagne		<i>G. G. G.</i>			
99	Hautbier Pierre De Froidefontaine		<i>G. G. G.</i>			
100	Vermot Charles De Châtenois	Thivand François	<i>G. G. G.</i>			Suppléant admis et élu après constatation de son qualité laquelle a été reconnue par le Bureau
101	Villemez François D'Essert		<i>G. G. G.</i>			
102	Villard. Hoigeon Juvénal senateur sortant Conseiller général Du canton de Delle		<i>G. G. G.</i>			
103	Villard Léon De Grandvillars		<i>G. G. G.</i>			
104	Villard Phevi De Méziré		<i>G. G. G.</i>			
105	Villard Armand De Morvillars		<i>G. G. G.</i>			
106	Villemin Jean Baptiste De Chiancourt		<i>G. G. G.</i>			
107	Villaumier Jean Baptiste à Andelnans		<i>G. G. G.</i>			
108	Verrain François De Bellescot		<i>G. G. G.</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent onze* électeurs.

A *Belfort*, le *24 Décembre* 1891.

Le Préfet,



[Handwritten signature]

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

cent onze

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

[Handwritten signature]

Les Scrutateurs,

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

~~C. 55-13~~

2- Bureau

~~font~~

46-g

Haut-Rhin

1882

